



U.D.R.-F.O. 02

Union Départementale des Retraités Force Ouvrière de l'Aisne

19 rue du Président Kennedy 02100 SAINT QUENTIN

☎ 03 23 65 66 66 : retraitesfo02@laposte.net

BULLETIN N° 3 - été 2025

A l'attention des camarades retraités et des futurs retraités FO du département de l'Aisne

Plan de rigueur Bayrou = LA PIRE ATTAQUE CONTRE LA SÉCU DEPUIS 70 ANS !

Même le journal financier l'Opinion l'écrit le 16 juillet à l'annonce du projet de budget du 1^{er} ministre Bayrou : **« un plan de rigueur comme la France n'en a jamais connu depuis un demi-siècle ».**

Sécurité sociale, services publics, congés payés, retraites, Code du travail, ... tout est menacé brutalement par ce projet de budget. C'est la mise en œuvre de ce que Denis Kessler, patron des assurances privées, préconisait en 2001 : **ADIEU, 1945 ... tout ce qui a été gagné par la classe ouvrière en 1945, tout cela doit disparaître !**

➔ Les retraites en première ligne dans le viseur de Bayrou

Il prétend augmenter la CSG des retraités (tranche supérieure) de 8,3% à 9,2% (taux des actifs). Initialement, les retraités ne payaient aucune cotisation puisque leur pension provient des cotisations des actifs !

Il a fallu les ordonnances Juppé de 1995, ce véritable hold-up dénoncé et combattu comme tel par notre secrétaire général Marc Blondel, pour créer les lois de financement de la Sécu et ainsi considérer que le budget de la Sécu fait partie de celui de l'État.

Mais ce n'est pas le cas : le financement par l'impôt et la CSG ne sert qu'à compenser les exonérations de cotisations consenties aux patrons (80 milliards par an aujourd'hui !). **Cela n'a pas changé la nature de la Sécu fondée sur des droits.**

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Mme Vautrin, ministre de la Santé, vend la mèche en déclarant : **« Il faut arrêter avec l'idée que l'assurance maladie "c'est gratuit, j'y ai droit" ».**

➔ « ANNÉE BLANCHE »

Bayrou prétend bloquer les retraites et toutes les prestations sociales l'an prochain, dite « année blanche ».

Mais c'est totalement illégal, puisque l'indexation des prestations sociales est une loi : c'est l'article L 161-25 du Code de la sécurité sociale, voté par le Parlement (**« réévaluation effectuée sur la base de l'évolution moyenne des prix, calculée sur les 12 derniers mois par l'INSEE »**)

➔ DOUBLEMENT DES FRANCHISES MÉDICALES

Déjà en mars 2024, le gouvernement a doublé les franchises médicales (2 euros au lieu d'un pour les actes médicaux, un euro au lieu d'un demi pour la boîte de médicament, etc.)

Aujourd'hui, il prétend encore doubler les franchises mais aussi les plafonds (100 euros au lieu de 50 !) **voir page 2 le détail du projet révélé par Le Parisien**

Comme il prétend imposer un « panier de soins » pour la prise en charge à 100% !

Bref, ce serait la capacité de l'assuré à payer de sa poche qui déterminerait les soins, comme aux Etats-Unis (voir page 2) : exactement l'inverse de ce pourquoi la Sécu a été créée !

Plus que jamais, c'est l'existence même de la Sécu qui est menacée.

Nul doute que les retraités FO sont prêts, avec les actifs, à mener la bataille pour la défendre dès le mois de septembre.



Le projet du gouvernement révélé par Le Parisien :

NOUVEAU DOUBLEMENT DES FRANCHISES MÉDICALES ET DES PARTICIPATIONS FORFAITAIRES

Ainsi, ces « restes à la charge » des assurés (ni remboursés par la Sécu, ni par les mutuelles), auraient quadruplés en quelques années ! Où va-t-on ?

On se souvient de la CSG, mise en place à 1% par Rocard, et qui dépasse 9% aujourd'hui.

Participations forfaitaires depuis 2005, franchises depuis 2008 : qu'en pensent les ministres de la Santé de l'époque (Dousté-Blazy, Xavier Bertrand et Roselyne Bachelot) ?

C'est l'inverse des principes de la Sécu ; pour FO c'est clair :

**NON AU BUDGET BAYROU
RETOUR À LA SÉCU DE 1945
ABROGATION DE CES « RESTES À
CHARGE » !**

Les différentes franchises à la charge du patient

Montants remboursés ni par la Sécurité sociale ni par les complémentaires

Franchise médicale	Hier (avant mars 2024)	Aujourd'hui (depuis mars 2024)	Demain (projet du gouvernement)
 Boîte de médicaments	0,50 €	1 €	2 €
 Acte paramédical	0,50 €	1 €	2 €
 Transport sanitaire	2 €	4 €	8 €
Maximum par jour	2 €	4 €	8 €
Maximum par an	50 €	50 €	100 €
Participation forfaitaire de consultation			
 Consultation ou acte médical	1 €	2 €	Entre 4 et 5 €
 Maximum par jour et par médecin (hors hospitalisation)	2 €	4 €	8 €
Maximum par an	50 €	50 €	100 €

Source : Code de la Sécurité sociale et projet de décret du gouvernement. • Le Parisien-Infographie.

Le coût d'un malade

Le ministre de la Santé ne manque pas d'idées. Son idée de s'en prendre aux transports des malades a fait son chemin. Il s'agit (entre autres choses, évidemment) de s'en prendre aux malades chroniques et aux grands malades. Pour eux, si les soins ne sont pas chers ... ils ne seraient plus remboursés à 100 %.

Ce ne serait plus la maladie qui servirait de critère mais son coût.

Pour le transport, il envisage (et l'idée est reprise) de partager le VSL ou le taxi entre plusieurs malades ; une sorte de « ramassage sanitaire ». Pour lui, tous les grands malades n'ont pas vraiment besoin d'un véhicule sanitaire ou d'un taxi pour se rendre aux soins hospitaliers ou autres ? « *Quand vous êtes diabétique vous pouvez utiliser votre voiture* » a-t-il déclaré. Est-ce à lui ou au médecin de déterminer si le malade a besoin ou non d'être transporté ?

Les hauts fonctionnaires sont allés jusqu'à calculer qu'un assuré de 84 ans coûte 10 fois plus cher qu'un adolescent. Heureusement pour le vieux malade et heureusement pour l'ado, pourrions-nous dire.

Mais à quoi riment ces calculs ? C'est là le langage des actuaires des assurances privées, en aucun cas celui des fondateurs et des défenseurs de la Sécurité sociale.

A propos de retraites par capitalisation

En plein conclave le COR (1) a fait fuiter un rapport stipulant qu'il faudrait reculer encore l'âge de la retraite à 64,3 ans en 2030, 65,9 en 2045 et 66,5 en 2070. Quelle précision : l'horizon 2070 ! Qui sont ces géniaux prévisionnistes ? Ce sont des actuaires.

C'est quoi, un actuaire ? C'est un spécialiste de la statistique et des probabilités appliquées au système des assurances. En clair, c'est celui qui calcule le montant des assurances à régler pour que la compagnie fasse du bénéfice. En effet, les assureurs ne travaillent jamais à perte. Et c'est à ces spécialistes des « probabilités » que l'on demande de justifier les projets en cours pour les 45 ans à venir.

A l'occasion du conclave, une « certaine dose de capitalisation » a été proposée par la CPME (les petites et moyennes entreprises). Au final, le « conclave » a eu la fin qu'il méritait et même les syndicats les plus conciliants n'ont pu élire le moindre pape.

Quand Vautrin se vautre dans le mensonge de Bayrou

Il faut, selon Bayrou (11% d'opinions favorables lors des derniers sondages) **réduire de 5,5 milliards les dépenses de santé en 2026**. Haro sur le baudet ! La ministre du Travail et de la Santé (et, paraît-il des Solidarités) relaie sur tous les plateaux un mensonge grossier du 1^{er} Ministre : « *50% des arrêts maladies de longue durée seraient injustifiés* ».

Ce chiffre, évidemment, ne correspond à rien. Il est là pour justifier une politique antisociale. Il s'agit donc d'un mensonge de politicards (1), un mensonge idéologique.

Selon la CNAM (dont la direction générale n'est pas vraiment connue pour son laxisme), sur 250 000 maladies de plus d'un an, 18 585 contrôles ciblés ont été réalisés. Résultat 54% des cas ont été « *estimés non pas injustifiés mais mal libellés* » ou « *relevant d'une requalification (invalidité, temps partiel thérapeutique, etc.)* ».



Salaires, le modèle américain ?

A nouveau, la ritournelle : « *il y a trop de « charges sur les salaires* ». Cela entrave le désir des patrons d'embaucher ... en cause les « charges ». Nos lecteurs assidus ont déjà pu prendre connaissance – dans nos précédentes publications - de ce que sont ces « charges », en fait le salaire différé ou salaire social.

Récemment, le Président Macron a expliqué que l'on pouvait augmenter le pouvoir d'achat des salariés en diminuant les prélèvements sociaux, permettant de mettre plus à niveau le salaire des Français par rapport à celui des Américains.

Le haut niveau des salaires américains ? Parlons donc (un peu) chiffres

La dernière étude publique, en 2022, établit que 6,4 millions de travailleurs sont catégorisés comme « *working poor* » (travailleurs pauvres). Il s'agit-là de personnes ayant au moins un emploi qui les place pourtant sous le seuil de pauvreté. Au total, les USA compte 37,9 millions de pauvres et presque 26 millions d'entre elles n'ont aucune assurance maladie (1). En pourcentage, c'est un peu plus que la France (16% pour les USA, 15,4% en France). Cependant, il y a un MAIS : il y a certainement des Français sans aucune couverture sociale mais c'est sans aucun rapport avec ce qui se passe aux Etats-Unis.

La protection sociale américaine

Les aides sociales désignées par le terme « *welfare* » (bien-être) sont distribuées aux familles vivant en dessous du seuil de pauvreté. Dans la moitié des Etats, les individus doivent travailler pour la collectivité (en entretenant par exemple les lieux publics) pour avoir droit à ces allocations. Les aides sont administrées et financées par les Etats. Ceux-ci reçoivent des fonds du gouvernement fédéral mais avec une obligation de résultats : plus le nombre d'indigents diminue, plus l'aide fédérale est substantielle. A l'inverse, plus il y a d'indigents moins il y a d'aide fédérale. Malheur aux perdants.

L'assurance maladie américaine

Selon les chiffres de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé), près de 100 000 vies par an pourraient être sauvées si le système de santé fonctionnait comme en France, au Japon ou en Australie.

La plupart des Américains qui sont assurés le sont via leur entreprise. Ceux qui n'ont pas d'assurance maladie ont recours aux urgences, aux consultations des hôpitaux publics, aux centres de santé communautaires, aux hôpitaux universitaires, qui offrent des soins gratuits. A défaut, il reste la possibilité de s'assurer de façon individuelle lorsqu'on ne peut passer par l'entreprise, notamment en fonction de son bilan de santé (les assurances n'acceptent pas les personnes en mauvaise santé). Or, aux USA le coût des soins de santé est souvent prohibitif. Mieux vaut être jeune, riche et en bonne santé que vieux, pauvre et malade.



Manifestation des retraités à Saint-Quentin, le 31 mars 2021 lorsque certains voulaient utiliser le Covid pour bâillonner les revendications.

Medicare est le système d'assurance santé géré par le niveau fédéral. Il concerne les plus de 65 ans ou certains handicaps. Le nom provient d'une contraction des mots anglais *medical* (médical) et *care* (soin). Il faut savoir que le patient devra payer une grande partie des frais médicaux de sa poche.

Medicaid (aide médicale) est un programme géré par les États et par le pouvoir fédéral qui fournit une couverture d'assurance maladie aux familles à faible revenu, aux personnes âgées et aux handicapés. Chaque État met en place son propre programme. Les règles d'admissibilité sont donc différentes selon les États. Les conditions d'admissibilité et les restrictions sont, de surcroît, très fluctuantes.

En conclusion Le salarié américain est forcément très démunie en cas de soins intenses, de maladie grave ou de maladie rare. A la place d'une carte vitale, comme en France, il lui est souvent demandé sa carte bancaire avant toute prise en charge médicale, c'est la dépendance au régime assurantiel privé. Malgré les promesses de Barack Obama, il n'existe aucune forme d'organisation fédérale type Sécurité sociale. Quant aux retraites par capitalisation, il faut simplement ...faire confiance à la Bourse. En cas de crack boursier ou simplement d'une faillite d'entreprise, des retraités se voient contraints d'aller réoccuper des emplois de service jusqu'à des âges très avancés. Franchement, le modèle anglo-saxon ne nous convient pas du tout. Si nos salaires nets sont trop bas, ce ne sont pas les cotisations qu'il faut supprimer, ce sont les salaires bruts qu'il faut augmenter.

(1) www.censurs.gov/newsroom/press-release/2023

**l'Union Départementale des Retraités FO de l'Aisne réunit son
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Le 2 octobre 2025 le matin à Chauny

**À cette occasion, et dans le cadre du
80^{ème} anniversaire de la création de la Sécu,
L'U.D.R.-FO invite militants et adhérents FO à une**

RÉUNION D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE

14 H 30 salle Victor Leducq

(salle des fêtes François Mitterrand 14 bd Gambetta)

2025
les 80 ANS
de la Sécu

*De chacun selon ses moyens,
à chacun selon ses besoins*

FO